



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DELIBERATION N°DCM2025_48
BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MULTISITES - AFFECTATION DU RESULTAT**

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril, le Conseil Municipal de la Commune des Hauts-d'Anjou dûment convoqué le 2 avril 2025, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :.....43
Conseillers présents :.....29
Pouvoir(s) :8
Votants :.....37

Conseillers présents :

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, BERNIER Catherine, BURON Christelle, PAULY-MOREAU Noémie, FRANCOIS Marie-Jeanne, BOUDET Marie-Christine, FOUIN Dominique, JAMIN Grégoire, NOILOU Jean-Claude, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, PERTUISEL Roselyne, RIVENEAU Annie, BERTIN JérémY, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, CHATILLON Jean-Yves, GUILLOT Jean-François, BESSON Bernard, LEMAIRE Hélène, BRIAND Tony, DESPORTES Philippe, GOURMEL Jacques, HUET Christian,

Conseillers absents ayant donné pouvoir :

MASSEROT Christian a donné pouvoir à JAMIN Grégoire, CHABIN Nathalie a donné pouvoir à BERNIER Catherine, FOUIN Marion a donné pouvoir à LANGLAIS Véronique, RICHARD Maud a donné pouvoir à RIVENEAU Annie, LEOST Marie-Hélène a donné pouvoir à BOURRIER Alain, BODIN Freddy a donné pouvoir à LEMAIRE Hélène, AUBRY François a donné pouvoir à LAURIOU Jean-Yves, POLPRÉ Charlene a donné pouvoir à PAULY-MOREAU Noémie,

Conseiller excusé :

THEPAUT Michel,

Conseillers absents :

MARTIN Alain, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, FLAMENT Sophie, BOULLIER Marine, GABET Maryvonne,

Secrétaire de séance :

Tony BRIAND

DELIBERATION N°DCM2025_48
Budget annexe Lotissement Multisites - Affectation du résultat

Rapporteur : Dominique FOUIN

Il s'agit d'affecter le résultat de l'exercice précédent au budget annexe Lotissement Multisites de l'exercice en cours.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-19 et L.2311-5 relatif à l'affectation de résultat,

Vu le compte financier unique 2024 pour le budget principal,

Vu les délibérations d'approbation des comptes financiers unique 2024

Considérant l'avis favorable de la commission Finances du 20 mars 2025 ;

Considérant les constatations suivantes :

Résultat de la section de fonctionnement

- Résultat de l'exercice 2024 (fonctionnement)	Excédent =	162,17 €
- Résultats antérieurs reportés	=	0,00 €
- Résultat de clôture	Excédent =	162,17 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement

- Résultat de l'exercice 2024 (investissement)	Excédent =	28 315,00 €
- Résultat reporté de l'exercice antérieur	Déficit =	22 440,00 €
- Résultat comptable cumulé	Excédent =	5 875,00 €
- Solde des restes à réaliser	=	0,00 €
- Besoin réel de financement	Positif =	5 875,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'affecter le résultat comme suit :
 - o Article 002 : Excédent de fonctionnement reporté = 162,17 €
 - o Article 001 : Excédent d'investissement reporté = 5 875,00 €
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme
A Champigné, le 11 avril 2025

Maryline LÉZÉ,
Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 11 avril 2025

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 11 avril 2025

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All. de l'Île Gloriette, 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.